



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 29048

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Onze États de l'Union européenne négocient actuellement dans le cadre de la « coopération renforcée » l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Or le Gouvernement français semble s'écarter de la ligne suivie par le groupe de négociation concerné. Depuis peu, il s'emploie en effet pour que la mini-taxe mise en place en 2012 serve de base aux négociations. Cela affaiblirait considérablement la proposition de la Commission européenne. L'assiette de la taxe serait fortement réduite, principalement parce que les produits dérivés en seraient exclus. En outre, des dispositions particulières, notamment pour la tenue de marché, ouvriraient d'importantes possibilités de contournement. Une autre proposition est inacceptable, celle de ne taxer les transactions sur les produits dérivés que plus tard, par une loi complémentaire *ad hoc*, qui ne verrait probablement jamais le jour. Il lui demande donc s'il compte faire preuve de plus d'ambition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29048

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5997

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)